

Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures scindée en 2 demi-journées de 3h30 chacune (9h30-13h ou 14h-17h30)

PUBLIC VISÉ

- Agent immobilier
- Pas de prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en matière d'urbanisme susceptible d'influer sur le métier d'agent immobilier

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Christophe CARDOSO : Avocat au barreau de Paris.

CONTENU DE LA FORMATION

Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponse

LA PLANIFICATION

- Le système général de la planification urbaine
 - Les sources du droit de la planification urbaine
 - Les relations juridiques entre les différents règlements
- La planification stratégique
 - La planification stratégique relevant de la compétence de l'Etat
 - La planification relevant de la compétence des collectivités territoriales : les SCOT
- La planification réglementaire
 - Le contenu du plan local d'urbanisme
 - L'élaboration et l'évolution du plan local d'urbanisme
 - La mise en œuvre du PLU

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

- Le certificat d'urbanisme
 - Les deux types de certificats d'urbanisme
 - Les effets du certificat d'urbanisme
 - Le contentieux des certificats d'urbanisme

- Les autorisations d'urbanisme
 - Le champ d'application du permis et de la décision de non-opposition à déclaration préalable
 - La délivrance de l'autorisation d'urbanisme
 - Le régime de l'autorisation d'urbanisme
 - La réalisation des travaux

- Le lotissement

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.

